



Coûts et financement des SCoT

Enquête au 1er semestre 2022



SOMMAIRE

3	Contexte
3	Présentation de l'enquête : panel, méthode Méthodologie d'analyse des données
6	Les frais de fonctionnement et le personnel affecté à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SCoT
9	Coûts globaux de l'élaboration et de la révision d'un SCoT
10	Coûts détaillés de l'élaboration d'un SCoT
13	Coûts détaillés de la révision d'un SCoT
16	Le financement des SCoT
18	Conclusion

CONTEXTE

La loi ELAN de 2018 et la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et Résilience ») du 22 août 2021 viennent bousculer les principes d'aménagements du territoire. Le rôle des SCoT a été renforcé et ceux-ci devront se renouveler, afin de suivre les évolutions apportées par ces lois. De nombreux SCoT vont ainsi se lancer dans une procédure de révision et se moderniser. C'est dans ce contexte que la Fédération nationale des SCoT a lancé une enquête sur les coûts des SCoT.

La Fédération nationale des SCoT avait déjà réalisé une étude similaire en 2014. Cependant, peu de SCoT avaient répondu et les évolutions réglementaires ayant eu cours depuis rendent, cette étude obsolète.

Cette nouvelle enquête, avec davantage de répondants, va permettre aux élus et techniciens des différents territoires d'avoir une idée actualisée du coût des procédures d'élaboration et de révision d'un SCoT.

Présentation de l'enquête : Panel, méthode

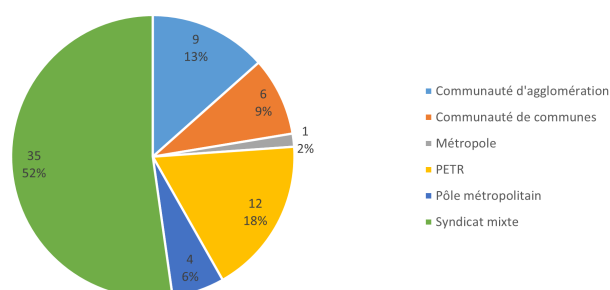
Un panel de territoires diversifié

67 des 346 structures porteuses de SCoT adhérentes à la Fédération nationale des SCoT interrogées ont participé à l'enquête, sous la forme d'un **questionnaire en ligne**, réalisé du 18 février au 4 avril 2022, soit un taux de réponse de 19%.

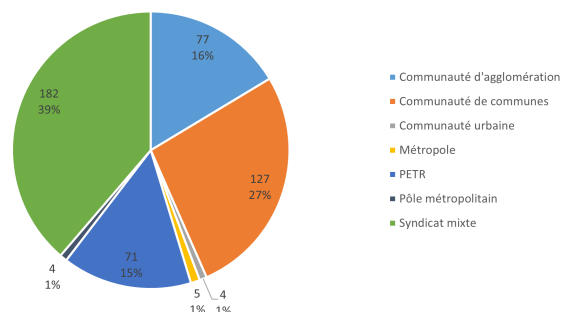
L'échantillon présente une grande diversité, tant en termes de caractéristiques géographiques (superficie, population, localisation), que de structures porteuse ou d'état d'avancement de la démarche.

Parmi les SCoT enquêtés, 53% sont des syndicats mixtes, 18% des pôles d'équilibre territorial et rural, 13% des communautés d'agglomération, 9% des communautés de communes, 6% des pôles métropolitains et 1% des métropoles.

Répartition du type d'établissement porteur de SCoT de l'échantillon

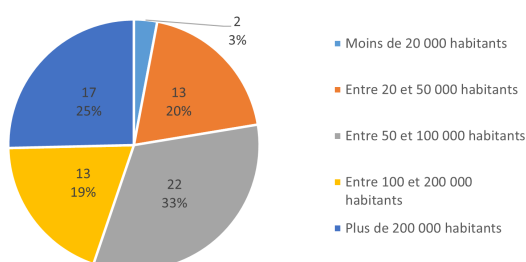


Répartition du type d'établissement porteur de SCoT de France

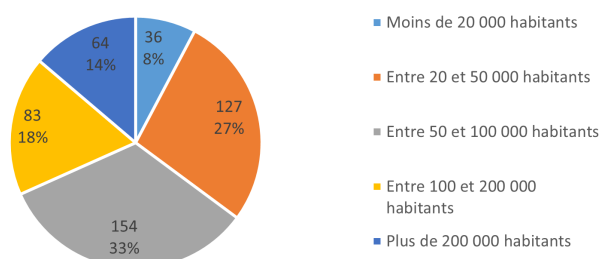


Les établissements porteurs de SCoT de l'échantillon sont surreprésentés par les syndicats mixtes (53% des SCoT de l'échantillon contre 39% en France). À l'inverse, les communautés de communes (9% des SCoT de l'échantillon contre 27% en France) et les communautés d'agglomération (13% des SCoT de l'échantillon contre 16% en France) sont sous représentées.

Répartition des périmètres de SCoT de l'échantillon selon la population

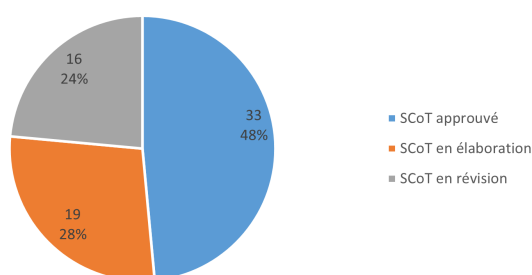


Répartition des périmètres de SCoT de France selon la population



L'échantillon est globalement représentatif de la population des SCoT en France. Cependant, les territoires ayant une population de plus de 200 000 habitants et de moins de 20 000 habitants sont légèrement surreprésentés. *A contrario*, les SCoT ayant entre 20 000 et 50 000 habitants sont légèrement sous-représentés.

Etat d'avancement des SCoT de l'échantillon

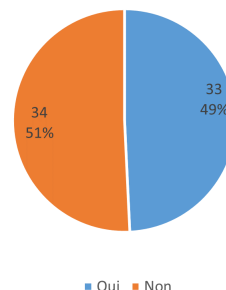


Près de la moitié des répondants ont un SCoT **approuvé**. Ce sont ces répondants qui peuvent renseigner au mieux les coûts d'élaboration ou de révision, étant donné qu'ils ont achevé ces phases.

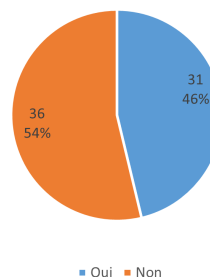
28% ont un SCoT **en élaboration** et **24%** un SCoT **en révision**. Ces SCoT en étaient à des

étapes différentes de leurs révisions ou élaborations et n'ont donc pas pu répondre à toutes les questions de l'enquête. Ceci induit une inégalité dans le nombre de répondants d'une question à l'autre.

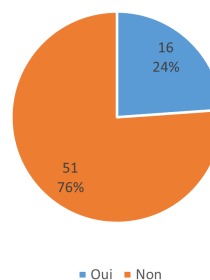
Votre SCoT comporte-t-il un DAAC ?



Votre SCoT est-il modernisé ? (loi ELAN)



Votre SCoT comporte-t-il un DAACL ?



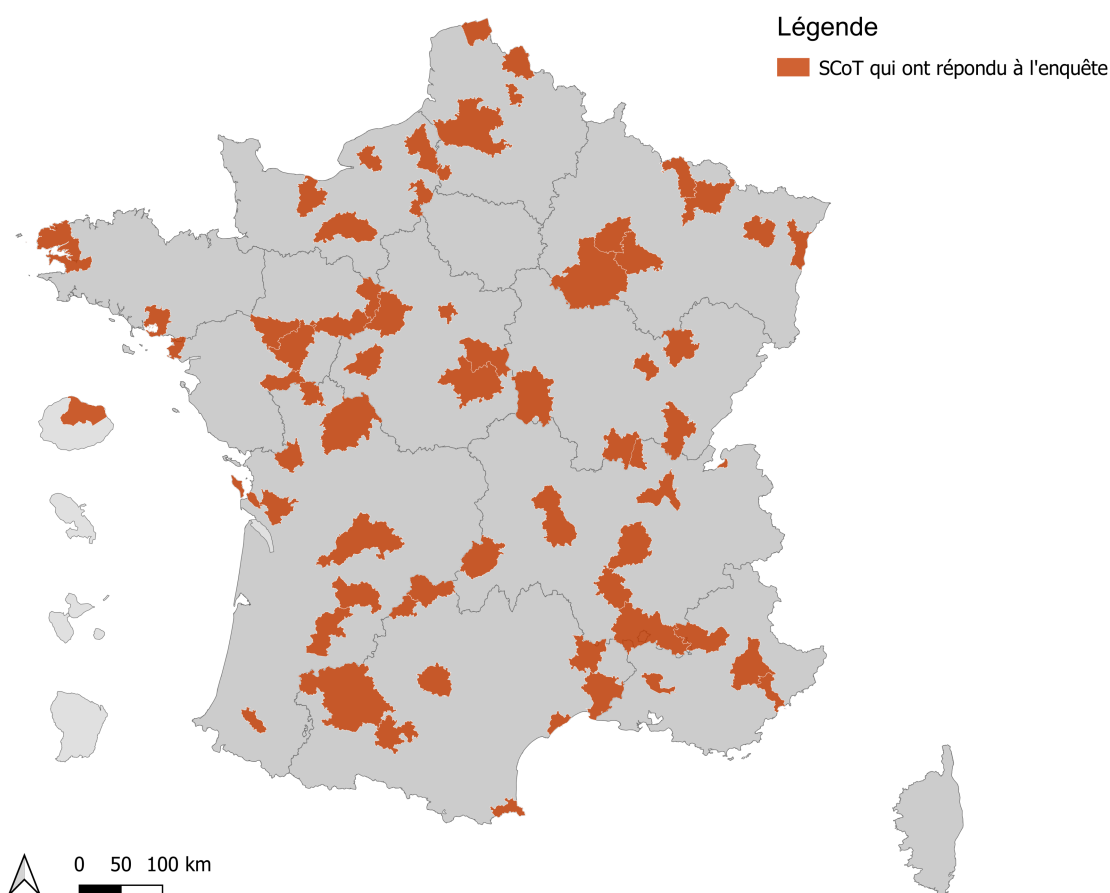
Près de la moitié des répondants ont intégré la loi ÉLAN dans leur SCoT ou sont en train de le faire via une révision. **Un quart** d'entre eux ont également déjà élaboré, ou sont en train d'élaborer, un **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)**, rendu obligatoire au titre de la loi Climat et Résilience pour les SCoT modernisé.

Nous remercions les représentants des établissements porteurs de SCoT ci-dessous qui ont répondu à l'enquête sur les coûts des SCoT :

Alpes Provence Verdon
Annemasse Agglo
Avord-Bourges-Vierzon
Bassin Arcachon Val de l'Eyre
BUCOPA
CA Gaillac Graulhet
Caen-Métropole
CC du Thouarsais
Centre Ardèche
EPCI SCOT Cap Atlantique
Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération
Grand Amiénois
Grand Nevers
Haut BÉARN
Haut Cantal Dordogne
Loire Angers
Marennes Oleron
Orléans Métropole
Pays Bourrian
Pays de Bray
Pays de Brest
Pays de Saintonge Romane
Pays Sancerre Sologne
SCoT du Pays Vitryat
Périgord Vert
Rhône Provence Baronnie

Rives du Rhône
SCOT Bassin de vie Cavaillon
SCOT Bresse Val de Saône
SCOT Causse et vallée de la
Dordogne
SCOT Caux Seine agglo
SCOT CIREST
SCoT de Gascogne
SCoT de l'Agglomération du
Choletais
SCoT de l'agglomération
tourangelle
SCoT de l'arrondissement de
Sarrebouurg
SCoT de Lille Métropole
SCoT des Territoires de l'Aube
SCoT des Territoires du grand
Vendômois
SCoT du Bassin de Thau
SCoT du Bergeracois
SCoT du Dijonnais
SCoT du Mâconnais Sud
Bourgogne
SCoT du Pays d'Argentan
d'Auge et d'Ouche
SCoT du Pays de l'Anjou bleu
SCoT du Pays du Perche

Sarthis
SCoT du PETR Pays Vallée du
Loir
SCoT Flandre Dunkerque
Scot graylois
SCoT Littoral Sud
SCoT Livradois-Foréz
SCoT Niort Agglo
SCoT Nord Haute-Marne
SCoT Nord Meurthe-et-
Mosellan
SCoT Osartis Marquion
SCoT Pays Lédonien
SCoT Pays Sud Toulousain
SCoT Sud Gard
SCoT Val de Garonne
Guyenne Gascogne
SCoT de la région de
Strasbourg
SCoT'Ouest des Alpes-
Maritimes
Seine Normandie
Agglomération
Seuil du Poitou
Sisteronais-Buëch
SCoT Pays des Cévennes
Syndicat mixte du SCoTAM



Présentation de l'enquête : Panel, méthode

L'enquête sur les coûts de l'élaboration d'un SCoT est restée accessible du 18 février au 4 avril 2022 auprès de **323 établissements publics de SCoT adhérents** à la Fédération nationale des SCoT.

Le questionnaire était organisé en 4 points, visant à appréhender le contexte territorial et connaître les coûts de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre des SCoT :

- Données de cadrage du territoire ;
- Coûts de l'élaboration ;
- Coûts de la révision ;
- Mise en œuvre.

Parmi les réponses, toutes les données ne sont pas exploitables à la même étape de l'analyse ou de la même manière. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- L'ancienneté de la structure enquêtée ;
- L'état d'avancement des SCoT analysés ;
- La structuration du budget de la structure ;
- Les choix opérés en matière d'internalisation ou d'externalisation des coûts (recours à des bureaux d'études, etc.).

Dans ces conditions, le nombre de réponses exploitables varie d'une question à une autre.

Les frais de fonctionnement, le personnel affecté et les durées d'élaboration, de révision et de mise en œuvre des SCoT

Les dépenses de fonctionnement (hors rémunérations)

Charges à caractère général		
Nombre d'habitants	Moyennes des charges à	Nombre de répondants
Moins de 20 000 habitants	9000	1
Entre 20 et 50 000 habi-	25 216,7	6
Entre 50 et 100 000 habi-	92 097,0	14
Entre 100 et 200 000 habi-	105 471,4	7
Plus de 200 000 habitants	119 716,1	15
Moyenne	92 644,2	43

Les dépenses de fonctionnement varient très nettement d'un établissement public à l'autre. Les estimations de dépenses des répondants vont ainsi de **5 000 €** (vraisemblablement en coûts annuels) à **600 000 €** (en coût global), soit des dépenses comprises entre **0,08 centimes et 8,80 € par habitant**.

La moyenne se situe à **92 644,19 €** par SCoT, soit environ **0,73 € par habitant**.

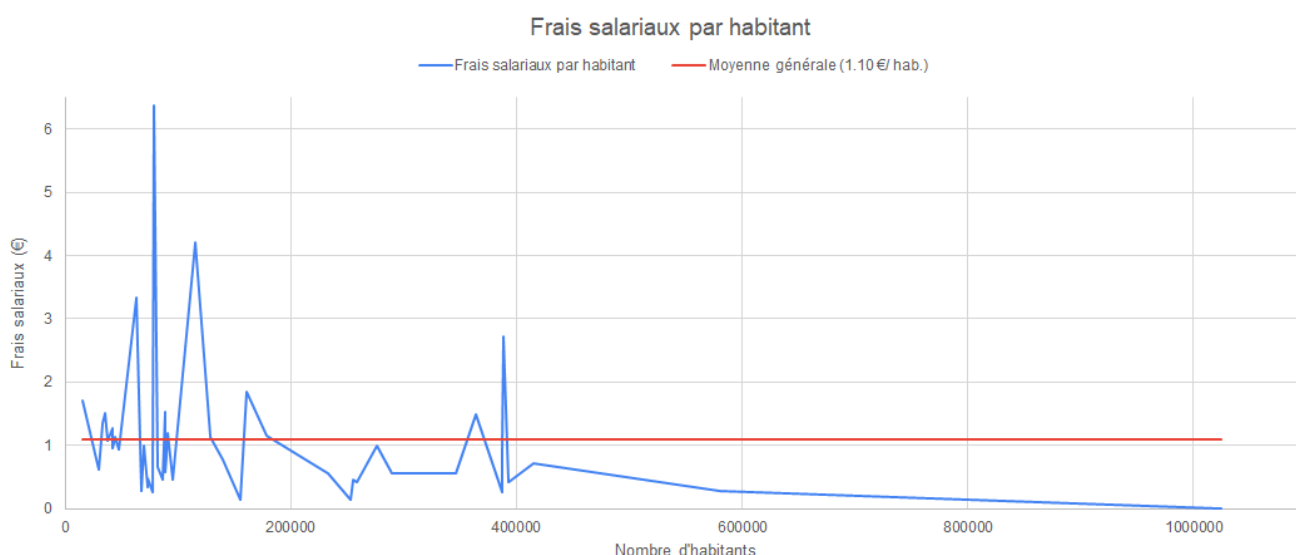
Le coût global de fonctionnement (hors salaires) pendant toute la durée de l'élaboration ou de la révision est corrélé à la durée d'élaboration ou de révision du SCoT. Ainsi, les dépenses annuelles et les écarts enregistrés sont sensiblement les mêmes qu'en moyenne annuelle. Autrement dit, il n'apparaît pas de manière flagrante que les SCoT les plus chers soient plus rapides lors de la phase d'élaboration.

NB : Le peu de réponses et les contradictions parfois apparentes avec les estimations de dépenses globales annuelles, ne permettent pas de faire ressortir des éléments pertinents concernant les dépenses poste par poste.

Les frais de personnel

Les dépenses de personnel, selon les estimations des 44 répondants, sont comprises entre **9 000 € et 1 057 000 €** par SCoT et entre **0,008 € et 6,37 €** par SCoT et par habitant. La moyenne se situe à **154 002 €**, soit environ **1,10 € par habitant**.

On observe une tendance plutôt à la baisse des dépenses annuelles de personnel rapportées au nombre d'habitants avec l'augmentation du nombre d'habitants. Toutefois, il est compliqué d'interpréter ces données au vu des disparités qui peuvent exister au sein de SCoT de même nombre d'habitants.



Il existe des écarts très sensibles d'un SCoT à l'autre au niveau du nombre d'employés et d'heures de travail potentielles accordées au SCoT, ce qui explique évidemment les écarts de dépenses de personnel soulignés ci-avant. Alors qu'un territoire ne possède qu'un chargé de mission consacrant **7 heures par semaine** au SCoT, un des répondants indique que **8 salariés travaillent** sur le SCoT à plein temps.

Les SCoT répondants fonctionnent soit sur un duo directeur/chargé de missions ou assistant, soit ils n'emploient qu'un seul salarié. La moyenne de salariés, autre que le directeur (sans inclure les stagiaires), est de **1,6**.

	ETP dédiés à l'élaboration	
Nombre d'habitants	Nombre moyen d'ETP	Nombre de réponses
Moins de 20 000 habitants	0.8	2
Entre 20 et 50 000 habitants	1.0	11
Entre 50 et 100 000 habitants	1.3	19
Entre 100 et 200 000 habitants	1.7	10
Plus de 200 000 habitants	2.9	13
TOTAL	1.6	55

	ETP dédiés à la mise en œuvre	
Nombre d'habitants	Nombre moyen d'ETP	Nombre de réponses
Moins de 20 000 habitants	/	0
Entre 20 et 50 000 habitants	0.6	4
Entre 50 et 100 000 habitants	1.2	16
Entre 100 et 200 000 habitants	0.8	9
Plus de 200 000 habitants	2.8	13
TOTAL	1.6	42

	ETP dédiés à la révision	
Nombre d'habitants	Nombre moyen d'ETP	Nombre de réponses
Moins de 20 000 habitants	/	0
Entre 20 et 50 000 habitants	0.7	3
Entre 50 et 100 000 habitants	1.3	10
Entre 100 et 200 000 habitants	1.1	7
Plus de 200 000 habitants	2.5	10
TOTAL	1.6	30

Durées moyennes de révision et de l'élaboration

La durée moyenne d'élaboration des SCoT est de **5,7 ans**. La durée moyenne de révision des SCoT est de **4,8 ans**.

Nombre d'habitants	Durée moyenne d'élaboration	Durée moyenne de révision
Entre 20 et 50 000 habitants	5.5	2.0
Entre 50 et 100 000 habitants	5.8	4.8
Entre 100 et 200 000 habitants	7.2	4.3
Plus de 200 000 habitants	5.0	6.0

Coûts globaux de l'élaboration et de la révision d'un SCoT

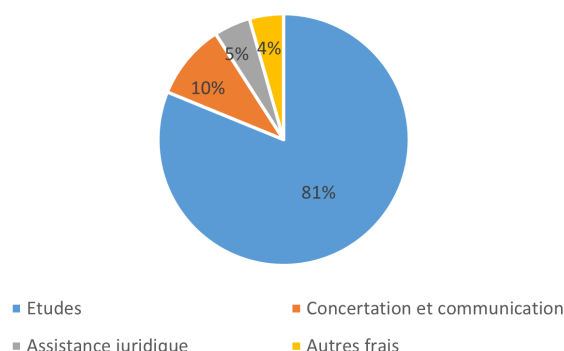
Coûts d'élaboration moyen d'un SCoT

D'après les informations relevées dans cette étude, le coût global de l'élaboration d'un SCoT peut être estimé, en moyenne, comme suit :

- 327 500 € pour les études ;
- 3 000 € pour 4 réunions PPA ;
- 4 500 € pour 7 réunions publiques ;
- 5 500 € pour la reproduction des dossiers ;
- 17 500 € pour le défraiement des commissaires enquêteurs ;
- 3 700 € pour la publication des annonces légales ;
- 8 000 € pour les frais de publication (lettres du SCoT, plaquette, etc.) ;
- 10 500 € pour le remaniement du site internet ;
- 19 000 € pour l'assistance juridique ;
- 3 000 € pour l'acquisition de données ;
- 900€ de reproduction de données.

La somme totale estimée est donc d'environ **403 100 €** pour une élaboration de SCoT qui intégrerait tous les postes précités.

Répartition des coûts de l'élaboration du SCoT



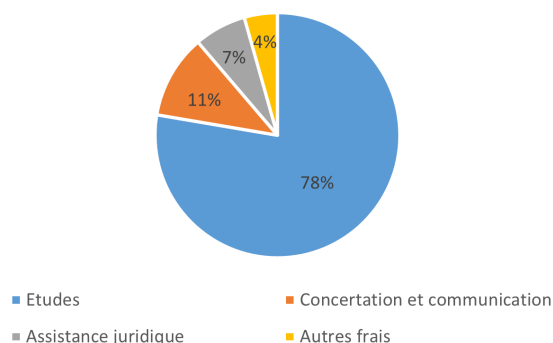
Coûts de révision moyen d'un SCoT

D'après les informations relevées dans cette étude, le coût global de la révision d'un SCoT peut être estimé, en moyenne, comme suit :

- 226 000 € pour les études ;
- 1 300 € pour 4 réunions PPA ;
- 3 300 € pour 5 réunions publiques ;
- 3 100 € pour la reproduction des dossiers ;
- 18 500 € pour le défraiement des commissaires enquêteurs ;
- 4 900 € pour la publication des annonces légales ;
- 5 900 € pour les frais de publication (lettres du SCoT, plaquette, etc.) ;
- 4 200 € pour le remaniement du site internet ;
- 20 000 € pour l'assistance juridique ;
- 3 000 € pour l'acquisition de données ;
- 750 € de reproduction de données.

La somme totale estimée est donc d'environ **300 000 €** pour une révision de SCoT qui intégrerait tous les postes précités.

Répartition des coûts de la révision du SCoT



COÛTS D'UN SCOT EN ÉLABORATION

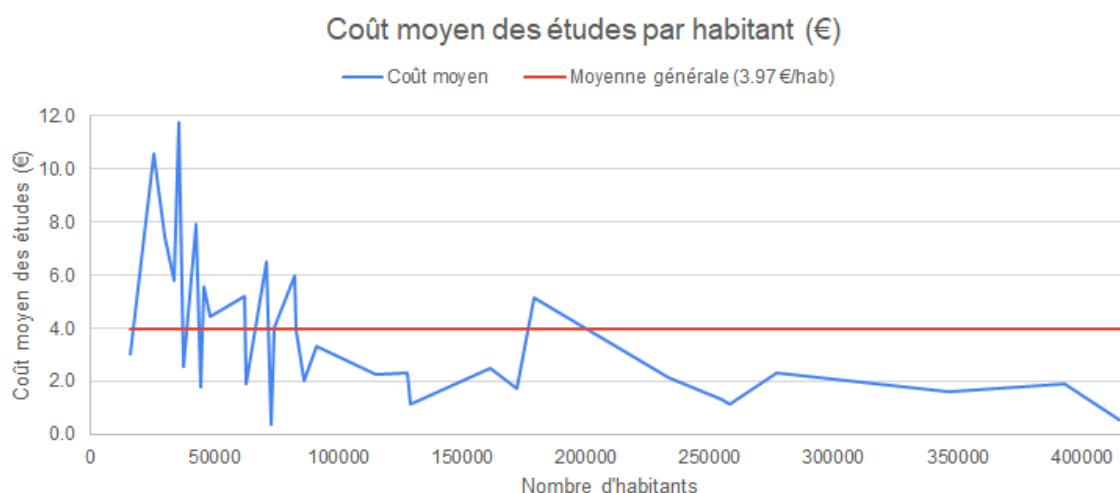
Etudes : le principal poste de dépenses

Parmi les **37 répondants**, **2 territoires** n'ont pas eu recours à un bureau d'études privé ou à une agence d'urbanisme pour l'élaboration de tout ou partie du SCoT. **34 SCoT** ont eu recours à un bureau d'études privé, tandis que **8** ont eu recours à une agence d'urbanisme. L'étude du nombre de prestataires intervenant sur le projet de SCoT ne permet pas d'identifier des configurations « optimales » en la matière en termes de coût.

Nombre de SCoT ayant eu seulement recours à un bureau d'études privé	Nombre de SCoT ayant eu seulement recours à une agence d'urbanisme	Nombre de SCoT ayant eu recours à un bureau d'études privé et à une agence d'urbanisme	Nombre de SCoT n'ayant pas eu recours à un bureau d'études privés ou à une agence d'urbanisme	Nombre de répondants
27	1	7	2	37
73%	2,7%	18,9%	5,4%	100%

Si on ne différencie pas le coût des études « obligatoires » et des études complémentaires, la moyenne est de **327 363 €** pour les 37 répondants, soit un coût moyen d'élaboration total par habitant de **3,97 €**.

Les coûts des études varient d'un territoire à un autre en fonction du nombre d'études engagées. Celui-ci est compris entre **1 et 9**, pour une moyenne de **3 études engagées**. Le SCoT le plus économe a ainsi dépensé **0,38 € par habitant**, alors que le plus dispendieux a dépensé plus de **11,78 € par habitant**.



À partir de **90 000 habitants** environ, le coût moyen des études par habitant est en-dessous de la moyenne générale, excepté pour une valeur, qui peut donc être considérée comme anormalement haute. En effet, le nombre d'études engagées est un choix des élus, mais certaines études sont tout de même obligatoires. Ainsi, il y a un coût des études « minimum ». Le coût des études rapporté au nombre d'habitants est donc plus important lorsque les SCoT comptent moins d'habitants.

Pour les SCoT comportant un DAAC, le coût moyen des études est de **306 778 €**. Pour ceux modernisés (loi ELAN), il est de **311 840 €** et pour ceux ayant un DAACL, il est de **328 527 €**. Pour ceux ne comportant ni DAAC ni DAACL, le coût moyen des études est de **326 240 €**.

La concertation et la communication dans le cadre d'une élaboration

Réunions publiques et de Personnes Publiques Associées (PPA)

Il y a eu entre 1 et 37 réunions publiques pour un coût compris entre **0 et 20 000 €**. En moyenne, **7 réunions publiques** ont été organisées pour un coût de **4 293 €**.

Les réunions organisées avec des **Personnes Publiques Associées (PPA)** ont été comprises entre **0 et 10 réunions** pour un coût entre **0 et 25 900 €**. En moyenne, les répondants organisent 4 réunions pour **2 968 €**.

Expositions

L'exposition s'est faite à travers des kakemonos, panneaux formant une exposition itinérante sur le territoire. Le coût est compris entre **946 € et 50 000 €**. Il est en moyenne il est de **11 871 €**.

Site Internet

22 structures porteuses de SCoT ont remanié leur site internet pour un coût moyen de **10 401 €** (entre **0 et 38 000 €**, certaines structures ayant remanié leur site en régie). Les frais diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'un réaménagement du site ou de sa création.

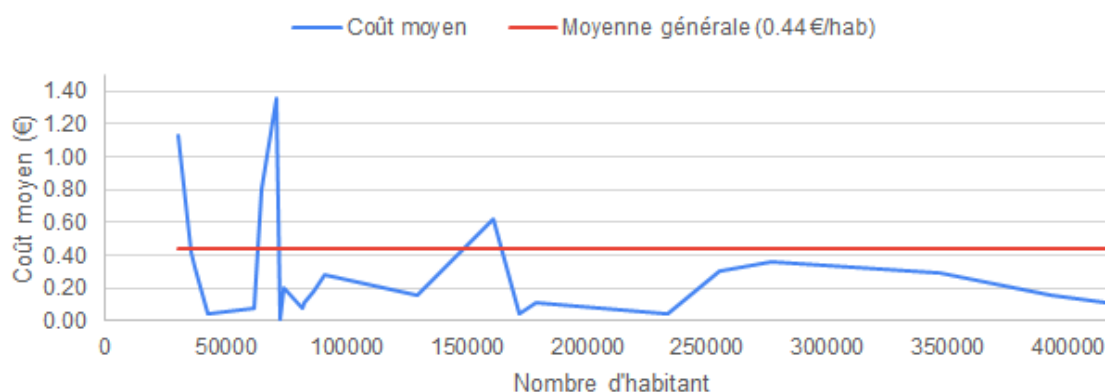
Documents de communication

20 territoires ont réalisés des **documents de communication interne** tandis que 26 ont réalisés des documents de **communication externe** notamment :

- **4** uniquement des documents de communication interne ;
- **16** de communication interne et externe ;
- **10** uniquement des documents de communication externe.

Les 30 territoires ayant répondu à cette question ont réalisé soit une lettre du SCoT, soit une plaquette d'information, parfois même les deux. Certains ont rédigé des articles dans un journal et d'autres ont réalisé des documents divers : BD, goodies, jeux de société...

Coût moyen de la concertation et de la communication par habitant (€)



Le coût moyen de la concertation et de la communication est de **18 847 €** par SCoT, soit un coût moyen total par habitant de **0,31 €/habitant**. Les coûts liés à la concertation et à la communication varient d'un territoire à un autre, en fonction de nombreux facteurs (supports choisis, nombre d'expositions, réalisation en interne ou non...). Le SCoT le moins cher a ainsi dépensé **0,01 €/habitant**, alors que le plus dispendieux a dépensé **1.36 €/habitant**.

De même que pour le coût des études, à partir d'environ **72 000 habitants**, le coût moyen de la concertation et de la communication par habitant est en-dessous de la moyenne générale, excepté pour une valeur, qui peut donc être considérée comme anormalement haute. Il y a ainsi, d'après ce graphique, un coût "minimum" lié à la concertation et à la communication.

L'enquête publique dans le cadre d'une élaboration

	Coût moyen	Coût médian	Coût minimum	Coût maximum
Défraiement commissaires enquêteurs	17 477 €	15 083 €	2 330 €	40 800 €
Reproduction de dossiers	5 624 €	2 600 €	200 €	22 000 €
Annonces légales	3 741 €	3 730 €	450 €	13 890 €

Les autres frais dans le cadre d'une élaboration

	Nombre de répondants	Coût moyen	Coût minimum	Coût maximum
Assistance à maîtrise d'ouvrage	10	200 329 €	0 €	350 000 €
Assistance juridique	18	19 256 €	0 €	46 000 €
Mission acquisitions de données	8	2 593 €	0 €	10 000 €
Reproduction de données	6	877 €	0 €	9 750 €
Frais de publication	10	7 677 €	0 €	27 714 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage 10 structures ont répondu, dont 1 que le coût était à **0 €**, 1 que c'était compris dans l'objet du marché, et 1 que c'était inclus dans la prestation globale.

Assistance juridique

Sur les 18 structures ayant renseigné un coût pour l'assistance juridique, 4 ont indiqué que celle-ci était faite en interne ou que l'assistance était incluse dans la prestation du bureau d'études. Les 14 autres ont renseigné un coût compris entre **2 340 € et 46 000 €**, pour une **moyenne de 22 000 €**.

Acquisition des données

Pour la mission d'acquisition des données, 8 structures porteuses ont répondu : 3 ont répondu que le coût était de **0 €** et 1 a indiqué qu'il était compris dans l'objet du marché. Les 4 restantes ont donné des réponses entre **121 € et 100 000 €** pour une **moyenne de 3 000 €**.

Reproduction de données

Enfin, pour la reproduction de données, 6 structures ont répondu, dont 2 qui ont répondu que le coût était de **0 €** et 1 a indiqué qu'il était compris dans l'objet du marché. Les 3 restantes ont donné des réponses entre **1 200 € et 9 750 €** pour une **moyenne de 1 754 €**.

Le coût global de la communication et de la concertation dans le cadre d'une élaboration

En moyenne, le coût total lié à la concertation et à la communication est de **36 075 €**. Pour les SCoT comportant un DAAC, il est de **38 590 €** et ceux modernisés (loi ELAN), il est de **36 428 €**. Tandis que pour les comportant un DAACL, il est de **37 890 €**.

COÛTS D'UN SCOT EN RÉVISION

Etudes : le principal poste de dépenses

Concernant les coûts de la révision, 26 territoires ont répondu. Parmi eux, 3 territoires n'ont pas eu recours à un bureau d'études : un pôle métropolitain et 2 syndicats mixtes, entre **50 000 et 100 000 habitants**, entre **100 000 et 200 000 habitants** et un de plus de **200 000 habitants**. Ces territoires ont **0,2 et 1 ETP**. Or, d'autres territoires avec le même nombre d'ETP ont fait appel à un bureau d'études. Par conséquent, ni le nombre d'habitants ni le nombre d'ETP ne sont des facteurs décisifs dans le choix de faire appel ou non à un bureau d'études. Par ailleurs, les 3 territoires ont fait appel à une agence d'urbanisme. Aucun territoire n'a donc révisé son SCoT entièrement en régie.

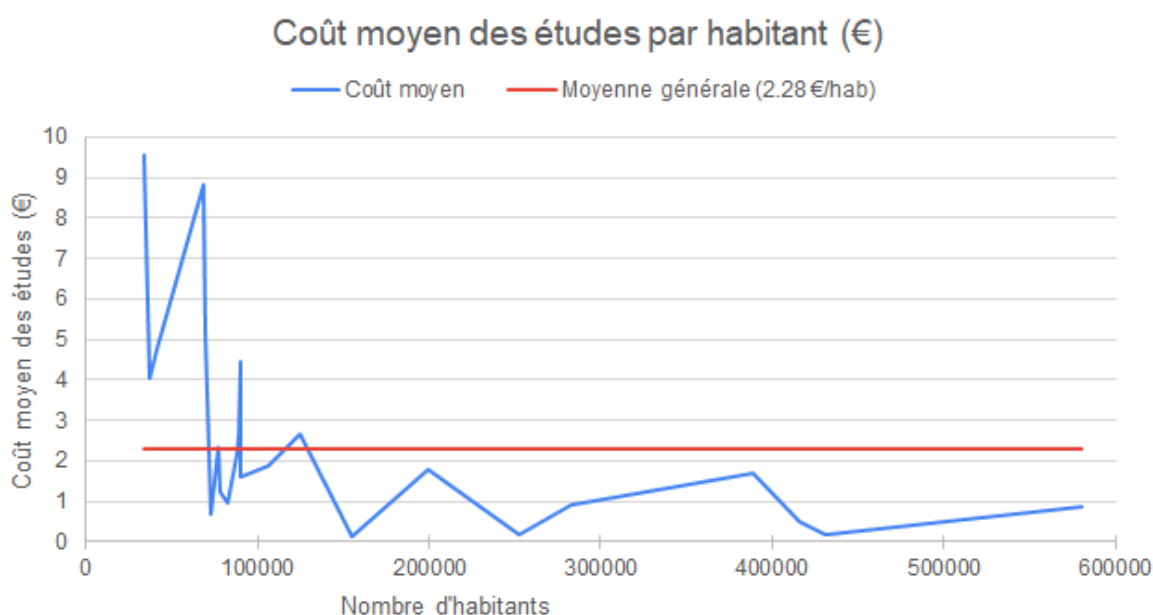
L'étude du nombre de prestataires intervenant sur le projet de SCoT ne permet pas d'identifier des configurations « optimales » en la matière en termes de coût.

Nombre de SCoT ayant eu seulement recours à un bureau d'études privé	Nombre de SCoT ayant eu seulement recours à une agence d'urbanisme	Nombre de SCoT ayant eu recours à un bureau d'études privé et à une agence d'urbanisme	Nombre de SCoT n'ayant pas eu recours à un bureau d'études privés ou à une agence d'urbanisme	Nombre de répondants
14	3	9	0	26
54%	12%	35%	0%	100%

Coûts des études

Si on ne différencie pas le coût des études « obligatoires » et des études complémentaires, la moyenne est de **225 927 €** pour les 26 répondants, soit un coût moyen total par habitant de **2,28 €**.

Les coûts des études varient d'un territoire à un autre en fonction du nombre d'études engagées. Celui-ci est compris entre **1 et 8**, pour une moyenne de **3 études engagées**. Le SCoT le moins cher a ainsi dépensé **0,13 € par habitant**, alors que le plus cher a dépensé plus de **9,58 € par habitant**.



Dans le cadre d'une révision, pour les SCoT comportant un DAAC, le coût moyen des études est de **217 636 €**. Pour ceux modernisés (loi ELAN), il est de **246 729 €** et pour ceux comportant un DAACL, il est de **303 152 €**. Pour ceux ne comportant ni DAAC ni DAACL, le coût moyen des études est de **192 988 €**. On peut donc en déduire que les études nécessaires à la création d'un DAACL coûtent plus cher que celles pour la création d'un DAAC ou celles nécessaires à la modernisation des SCoT. Cependant, ces résultats ne sont que peu significatifs au regard du faible nombre de réponses pour les SCoT comportant un DAACL (5 répondants seulement).

Coût de la concertation, de la communication, de l'enquête publique et des autres frais dans le cadre d'une révision

Réunions publiques et de Personnes Publiques Associées (PPA)

Il y a eu entre 2 et 14 réunions publiques pour un coût compris entre **0 et 9 794 €**. Il y a eu en **moyenne 5 réunions publiques** pour un coût de **3 331 €**.

Les réunions organisées avec des **Personnes Publiques Associées (PPA)** sont comprises entre **1 et 9 réunions** pour un coût compris entre **0 et 8 000 €**. En moyenne, 4 réunions ont été organisées pour un coût de **1 338 €**.

Expositions

9 structures ont réalisé une exposition avec des kakémonos ou des panneaux formant une exposition itinérante sur le territoire. Le coût de cette opération est compris entre **1 112 € et 5031 €, pour une moyenne de 3 116 €**.

Site Internet

18 structures porteuses de SCoT ont remanié leur site internet pour un coût moyen de **4 192 €** (entre **0 et 20 000 €**, certaines structures ayant remanié leur site en régie). Les frais diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'un réaménagement du site ou de sa création.

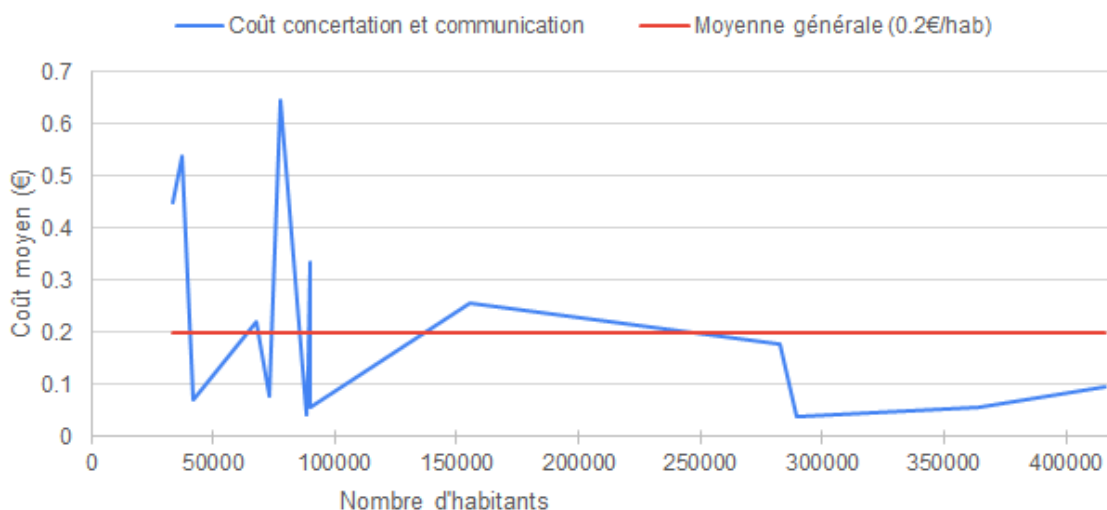
Documents de communication

18 territoires ont réalisés des **documents de communication interne** dans le cadre d'une révision tandis que 15 ont réalisés des documents de **communication externe** notamment :

- **5** uniquement des documents de communication interne ;
- **12** de communication interne et externe ;
- **2** uniquement des documents de communication externe.

Les 21 territoires ayant répondu ont réalisé au moins une lettre du SCoT ou une plaquette d'information ou ont publié un article de journal. Certains ont également réalisé des documents divers : BD, émission de radio, guide du SCoT...

Coût moyen de la concertation et de la communication par habitant (€)



Le coût moyen de la concertation et de la communication est de **18 847 €** par SCoT, soit un coût moyen total par habitant de **0,2 €/habitant**. Les coûts liés à la concertation et à la communication varient de manière importante d'un territoire à un autre, en fonction de nombreux facteurs (supports choisis, nombre d'expositions, réalisation en interne ou non...). Le SCoT le moins dispendieux a ainsi dépensé 0.07 €/habitant, alors que le plus dispendieux a dépensé 0.65 €/habitant.

Là encore, à partir d'environ **90 000 habitants**, le coût moyen de la concertation et de la communication par habitant est en-dessous de la moyenne générale, excepté pour une valeur, qui peut donc être considérée comme anormalement haute. Il y a ainsi, d'après ce graphique, un coût « minimum » lié à la concertation et à la communication.

L'enquête publique dans le cadre d'une révision

	Coût moyen	Coût médian	Coût minimum	Coût maximum
Défraiement commissaires enquêteurs	18 413 €	19 100 €	2 385 €	35 000 €
Reproduction de dossiers	3 102 €	1 950 €	0 €	10 000 €
Annonces légales	4 848 €	3 445 €	1 446 €	13 000 €

Les autres frais dans le cadre d'une révision

	Nombre de répondants	Coût moyen	Coût minimum	Coût maximum
Assistance à maîtrise d'ouvrage	8	115 270 €	4 000 €	302 000 €
Assistance juridique	20	20 073 €	0 €	55 000 €
Mission acquisitions de données	13	2 950 €	0 €	17 000 €
Reproduction de données	9	749 €	0 €	4 494 €
Frais de publication	11	5 834 €	0 €	26 000 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le coût pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est généralement inclus dans la prestation du bureau d'études.

Assistance juridique

Sur les 20 structures ayant renseigné un coût pour l'assistance juridique, 6 ont indiqué que celle-ci avait été faite en interne ou que l'assistance était incluse dans la prestation du bureau d'études.

Acquisition des données

Concernant la mission d'acquisition des données, 13 structures porteuses ont répondu : 6 ont répondu que le coût était de **0 €**, une a indiqué qu'il était compris dans l'objet du marché et deux que cela avait été fait en régie. Les 4 restantes ont donné des réponses entre **500 €** et **17 000 €**, pour une moyenne de **7 375 €**.

Reproduction des données

Concernant la reproduction des données, 9 structures ont répondu : 5 ont répondu que le coût était de **0 €**, 2 ont indiqué qu'il était compris dans l'objet du marché et une que le coût était indirect car supporté par la collectivité. Celle qui reste affiche un coût de **4 494 €**.

Le financement des SCoT

L'enquête réalisée grâce au questionnaire ne concernait pas le financement des SCoT, contrairement à l'étude de 2014 ([téléchargeable ici](#)).

Cependant, les membres du club technique de la Fédération nationale des SCoT ont été questionnés afin de réaliser des études de cas sur le financement des SCoT.

Etude de cas n°1

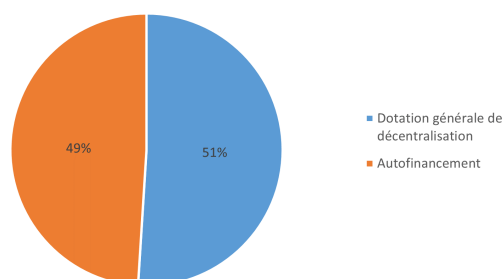
Le SCoT n°1 comporte 255 958 habitants (RP 2017). Il s'agit d'un syndicat mixte qui s'engage dans une procédure de révision générale à la suite d'une extension du périmètre du périmètre de son SCoT.

Coût total du SCoT : le coût global du SCoT revient à 449 240 €.

Autofinancement : 229 740 soit 51% du coût total et soit 0,89 € par habitant (255 958 habitants RP 2017).

Autres financements : 219 500 € soit 49% du coût total (DGD Etat 69 5000 en 2017, 75 000 en 2018 et 75 000 en 2019).

Financement de la révision du SCoT n°1



Etude de cas n°2

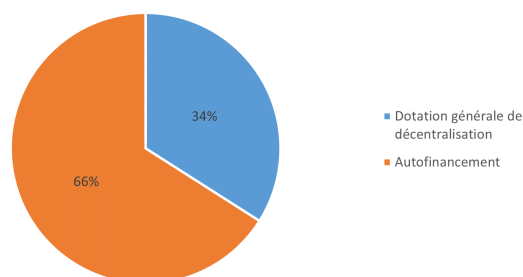
Le SCoT n°2 comporte 94 661 habitants (RP 2017). Il s'agit d'un PETR qui s'engage dans une procédure de révision générale à la suite d'une extension du périmètre de son SCoT.

Coût total du SCoT : le coût global du SCoT revient à 237 250 €.

Autofinancement : 157 250 à 137 250 € soit 66 à 58% (en fonction du montant de la DGD) du coût total et soit 1,66 à 1,44 € par habitant (94 661 habitants RP 2017).

Autres financements : 80 000 à 100 000 € (estimation pour le moment) soit 34 à 42% du coût total (DGD Etat 80 000 à 100 000 €).

Financement de la révision du SCoT n°2



Synthèse des sources de financement

Union européenne

Fonds européen de développement régional

Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne. À ce titre, les SCoT peuvent solliciter des aides auprès des régions pour soutenir des projets en faveur de la compétitivité de l'économie et du développement solidaire et durable des territoires (recherche et développement, énergies renouvelables, innovation, protection de l'environnement, aménagement du territoire, etc.). Ces aides sont à demander directement auprès des régions dans le cadre des contrats pour la période 2021-2027 entre ces dernières et l'Union européenne. Pour le moment, les contrats sont encore en cours de négociation mais ne devraient pas tarder à être signés.

Ressource : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide>

National

Dotation générale de décentralisation

L'État participe financièrement à l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités à travers le concours particulier au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme au sein de la dotation générale de décentralisation : « DGD urbanisme ».

Les demandes sont à adresser aux préfets des départements à travers les directions départementales des territoires (DDT).

Aides territoires

Aides-territoires apporte une vision des aides disponibles sur un territoire :

Ressources :

- <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/recherche/trouver-des-aides/>
- <https://biodiversite-adaptation-climat.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Régional

Métropole

Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>
<https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/>

Bourgogne-Franche-Comté

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides>
<https://www.europe-bfc.eu/>

Bretagne

<https://www.bretagne.bzh/aides/>
<https://europe.bzh/>

Centre-Val de Loire

<https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/region-mode-demploi/portail-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire>
<https://www.europeocentre-valdeloire.eu/>

Corse

https://www.isula.corsica/Aides-aux-territoires-de-l-interieur-et-de-la-montagne_a491.html

Grand Est

<https://www.grandest.fr/aides/>

Hauts-de-France

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>
<https://europe-en-hautsdefrance.eu/>

Île-de-France

<https://www.iledefrance.fr/aides-services>
<https://www.europeidf.fr/>

Normandie

<https://www.normandie.fr/aides-regionales>
<https://www.europe-en-normandie.eu/>

Nouvelle-Aquitaine

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>
<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Occitanie

<https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets>
<https://www.europe-en-occitanie.eu/>

Pays de la Loire

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides>

Provence-Alpes-Côte d'Azur

<https://www.maregionsud.fr/toutes-vos-aides>
<https://europe.maregionsud.fr/leurope-sengage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/>

Outre-mer

Guadeloupe

<https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/#>
<https://www.europe-guadeloupe.fr/>

Martinique

<https://www.collectivitedemartinique.mq/categorie/appels-a-projets/>
<http://www.europe-martinique.com/>

Guyane

<https://www.ctguyane.fr/>
<https://www.europe-guyane.fr/>

La Réunion

<https://regionreunion.com/aides-services/>
<http://www.reunioneurope.org/#:~:text=Au%20total%2C%20les%20fonds%20publics,d'euros%20de%20fonds%20europ%C3%A9ens>

Mayotte

<https://europe-a-mayotte.fr/>

D'après cette étude, le coût global de l'élaboration d'un SCoT peut être estimé à environ 403 100 €, soit 2,53 € par habitant, et celui de la révision d'un SCoT, à environ 300 000 €, soit 1,81 € par habitant.

Ces coûts peuvent varier en fonction du nombre d'études souhaitées par les élus de l'établissement public de SCoT, du nombre de réunions organisées, des supports de communication créés, du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage...

Par ailleurs, ces estimations ne prennent pas en compte les variables potentielles liées au contexte mouvant de la planification territoriale ou encore de la tension sur les cabinets d'études qui existe ou pourra exister dans les années à venir.



Directrice de la publication : Stella GASS

Rédaction : Emma BIAGGI, Baptiste GAUTIER, Camille VERNEY

Mise en page : Baptiste GAUTIER